

BULLETIN D'ADHÉSION DE L'ENTREPRISE au régime Frais de santé FACULTATIF

En complément de la couverture de base conventionnelle obligatoire, les salariés ont la possibilité en contre partie du paiement à titre individuel de la cotisation correspondante :

- d'étendre à leurs ayants droit les garanties dont ils bénéficient,
- de renforcer leurs garanties par la souscription d'une sur-complémentaire optionnelle.

1 INFORMATIONS ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise:

Adresse du siège social :

Code postal :Ville :

Adresse de correspondance si différente du siège social :

Code postal :Ville :

Effectif salariés :

Forme juridique : N° de SIRET : Code NAF :

Identité du correspondant de l'entreprise (en lettres capitales)

Fonction :

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

Garanties obligatoires souscrites par l'entreprise :

- Base conventionnelle Base conventionnelle + Option 1 Base conventionnelle + Option 2

2 REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE

Je soussigné(e), Mme / M agissant en qualité de ayant pouvoir d'engager l'entreprise, atteste l'exactitude des renseignements, certifie que l'entreprise relève de la CCN du 26 août 1965

Date d'effet de l'adhésion : .../.../...

3 LES RÉGIMES FACULTATIFS

		L'employeur a souscrit la base conventionnelle		L'employeur a souscrit la base conventionnelle + sur-complémentaire Option 1		L'employeur a souscrit la base conventionnelle + sur-complémentaire Option 2	
		Régime général	Régime Alsace-Moselle	Régime général	Régime Alsace-Moselle	Régime général	Régime Alsace-Moselle
Extension aux ayants droit	Conjoint concubin pacsé	1,53% PMSS	1,04% PMSS	1,75% PMSS	1,26% PMSS	2,03% PMSS	1,53% PMSS
	Enfant (par enfant, gratuit à compter du 3 ^e)	0,65% PMSS	0,42% PMSS	0,78% PMSS	0,56% PMSS	0,89% PMSS	0,66% PMSS
Souscription d'une sur-complémentaire Option 1 ou Option 2	Salarié	Option 1 : 0,24% PMSS Option 2 : 0,54% PMSS		Option 2 : 0,30% PMSS			
	Conjoint concubin pacsé	Option 1 : 0,26% PMSS Option 2 : 0,61% PMSS		Option 2 : 0,35% PMSS			
	Enfant (par enfant, gratuit à compter du 3 ^e)	Option 1 : 0,15% PMSS Option 2 : 0,29% PMSS		Option 2 : 0,13% PMSS			

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale - consultable notamment sur le site de la Sécurité sociale www.ameli.fr

- Si les salariés ont choisi d'étendre leur garanties obligatoires à leurs ayants droit, la sur-complémentaire choisie à titre facultatif leur sera applicable.

4 FORMALITÉS

Le bulletin d'adhésion doit être retourné à la mutuelle en même temps que le bulletin d'adhésion au régime obligatoire.

Nous vous adresserons :

- Dès réception de ces documents : les bulletins individuels d'affiliation
- Et au retour des bulletins individuels d'affiliation : les notices d'information destinées à vos salariés.

Fait à.....

le

Signature du représentant légal de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Mutex et votre mutuelle mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel, afin de gérer votre contrat. Les données collectées sont indispensables à cet effet. Elles pourront aussi être utilisées dans le cadre des opérations de contrôle et de lutte contre le blanchiment. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition concernant vos données personnelles de définir des directives relatives au sort de ces données après le décès. Vous pouvez exercer ces droits par courrier en envoyant votre demande accompagnée d'une copie d'un titre d'identité, auprès du correspondant Informatique et Libertés de Mutex - 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés de Mutex et, le cas échéant, de ses sous-traitants et prestataires. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée de la durée des prescriptions légales.

Tout consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Je m'oppose à recevoir vos offres commerciales.

5 BULLETIN D'ADHESION À RETOURNER À :

.....

.....

.....

.....

MUTEX - l'alliance mutualiste



Le contrat est coassuré par Adréa Mutuelle, Apréva, Chorum, Eovi-Mcd Mutuelle, Harmonie Mutuelle et Mutuelle Ociane.
Organismes présentés dans les conditions générales et la notice d'information.

HARMONIE Mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
Immatriculée au répertoire Siren sous le numéro 538 518 473
Siège Social : 143, rue Blomet 75015 PARIS